

63^{ème} RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE CHARENTE-MARITIME 6 – 7 - 8 novembre 2020

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard F.F.S.A. Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement sportif particulier de chaque rallye.

LISTE DES ADRESSES

ORGANISATEUR –SECRETARIAT ET PERMANENCE DU RALLYE

ASA Sport Automobile Océan
1 Rue Gaspard Monge - 17000 La Rochelle
Tél. : 05 46 44 23 23
E-mail : SAO17@wanadoo.fr
Site Internet : www.sportautoocean.com
(N : 46°9'15,3" – O : 1°7'01,8")

ACCUEIL DES OFFICIELS ET DE LA PRESSE

Vendredi 6 novembre 2020 à partir de 8h00
Samedi 7 novembre 2020 à partir de 8h00
Hôtel KYRIAD
34 Rue de la Scierie - 17000 LA ROCHELLE
Tél. : 05-46-50-26-60

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Eplanade Tabarly – 17000 LA ROCHELLE
Tél. : 06 89.30.40.49

P.C. DIRECTION DE COURSE COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Hôtel KYRIAD
34 Rue de la Scierie - 17000 LA ROCHELLE
AFFICHAGE OFFICIEL
AU P.C et au Podium Départ Arrivée

REMISE DES PRIX

Sur le podium

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 7 septembre 2020

- Parution du règlement
- Ouverture des engagements

Lundi 26 octobre 2020

Clôture des engagements

Pré-vérifications administratives, publication et distribution du carnet d'itinéraire, à la Concession VOLVO – 3 Rue Gaspard Monge – 17000 LA ROCHELLE:

- Vendredi 30 octobre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Samedi 31 octobre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Mardi 3 et mercredi 4 novembre 2020 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- Jeudi 5 novembre 2020 : 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Dates et heures des reconnaissances :

31 octobre et 1er novembre et/ou 4 et 5 novembre de 9h30 à 20h00 sur 3 passages maximum

Jeudi 5 novembre 2020 :

De 13h30 à 17h00 Séance d'essais

Vendredi 6 novembre 2020 :

- Vérifications administratives de 09h00 à 14h30
- Vérifications techniques de 09h15 à 14h45

- Mise en Parc de départ : de 10h00 à 15h30
- Quai de la Georgette – La Rochelle
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs à 14h00
- 16h00 Publication des équipages admis au départ, l'ordre et heures des départs de la 1^{ère} étape au PC et au podium de départ.
- 17h00 Départ du Rallye – 1^{er} concurrent VHC
- 1^{er} concurrent moderne après la dernière voiture VHC, suivant l'horaire au tableau d'affichage officiel
- Arrivée de la 1^{ère} étape à partir de 20h09 (premier VHC)

Samedi 7 novembre 2020 :

- 7h00 Publication des résultats de la 1^{ère} étape
- Ordre et heures des départs de la 2^{ème} étape au PC et au podium de départ
- 8h00 Départ de la 2^{ème} étape 1^{er} concurrent VHC
- 1^{er} concurrent moderne après la dernière voiture VHC, suivant l'horaire au tableau d'affichage officiel
- Arrivée de la 1^{ère} voiture à partir de 22h55 : au Parc Fermé La Rochelle, le dimanche 17 novembre.
- Vérifications finales : voir article 1.3.12 du règlement standard
- Publication des résultats du rallye 30 mn après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent, au PC et au podium La Rochelle.
- Remise des prix sur le podium.

NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA Sport Automobile Océan :

www.sportautoocean.com

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Sport Automobile Océan, en qualité d'organisateur administratif, organise le 63^{ème} RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE - CHARENTE MARITIME qui se déroulera les 6-7-8 novembre 2020.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord le 24/07/2020 sous le numéro 16/2020 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 409 en date du 31/08/2020.

Comité d'Organisation

Président :	Jérôme PIQUENOT
Vice-président :	Loïc BARBIER
Trésorier	Hervé HENO
Secrétaire	Michèle MEYER

Secrétariat et permanence du rallye

- du 7 septembre au 5 novembre 2020 : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

A.S.A. SPORT AUTOMOBILE OCEAN
1 Rue Gaspard Monge – 17000 LA ROCHELLE
Tél. :05-46-44-23-23 – E-mail : sao17@wanadoo.fr

Site Internet : www.sportautoocean.com

- du vendredi 6 au samedi 7 novembre 2020 de 8h00 à minuit
Hôtel KYRIAD

34 Rue de la Scierie - 17000 LA ROCHELLE
Tél. : 05-46-50-26-60

Organisateur Technique

A.S.A. SPORT AUTOMOBILE OCEAN
1 Rue Gaspard Monge - 17000 La Rochelle
Représenté par M. Daniel BLUTEAU.

1.1P. OFFICIELS

Observateur F.F.S.A. Jacques PAOLI
Jean Luc PHELIPEAU

Collège des Commissaires Sportifs :

Président Jacques COURMONTAGNE
Membres Fabien ZYCH
Jean-Roch LEBOSSE
Secrétaire Fabien ZYCH

Direction de course

Directeur de Course Michel LAROULANDIE
Directeurs Adjoints Joseph LORRE
Adjoints à la DC Pascal BATTE
Roger DESMOULINS
Sylvie ZYCH
Directeur de Course Laurent TEILLARD
Adjoint au Nouveau départ

Médecin Chef Jean Pierre RIGOBERT

Commissaires Techniques

Responsable Jacques PEROCHEAU
Philippe AMOSSE
Martial LOBROT
Jean Pierre ROQUES
Hugues VALOT
Régis BEREAU

Commissaires Sportifs chargés des relations avec les concurrents

Gérard BERTRAND
Michèle MEYER
Gilles GUILLER

Vérifications administratives

Laurent TEILLARD

Vérifications techniques

Alain BONNAUD

Véhicule tricolore

Philippe AGOSTINIS
Cyril LHOMET

Véhicule Autorité

Jannick DAUBIGNÉ
Jean marc SEGOUIN

Infos

Loïc BOUIN

Véhicule 000

Pierre SCHUBLER
Claude DELOUBES

Véhicule 00

Serge FAUVEL
Jacky FLEURIDAS

Voiture 0 VHC

Philippe CHEVAUCHER

Voiture 0 Moderne

Hugues DELAGE

Voiture 0 VHRS

Jean Pierre LEVASSEUR

Voiture 0 ENRS

Boris BONNET

Véhicule Balai

Françoise BOUCHON
Rémi DUMOND

Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES

Jean Louis MINEUR
Guillaume LEGRAND
Gilles MERLIOT
Jean Luc ROGER

Directeurs de Course adjoints délégués aux ES

Alain BONNAUD
Joël BOURCIER
Sébastien DEUIL
Luc DEHAN

Directeurs de Course adjoints délégués aux ES Point Inter

Christian ISNARD

Directeurs de Course adjoints délégués à la séance d'essai

Roger DESMOULINS

Commissaires Sportifs

Chargé de la publicité Jean Paul BONNAUD

Parc Fermé et Parc de Regroupement La Rochelle
Michel BLANC - Dominique JOUBERT

Parc Assistance La Rochelle

Jean François FOURCADE

Juges de fait

Equipe n°1 Jean Paul BONNAUD
Gilles BOUBIEN
Equipe n° 2 Jacques TROMAS
Jean Michel COURJEAU

Affichage officiel

Jean Luc COUSSEAU

A l'exception des membres du Collège du rallye, tous les officiels figurant dans ce règlement sont déclarés compétents en tant que "juge de fait" pour la constatation d'infraction dont ils seraient témoins.

Chargés des relations avec la presse

Serge DUQUESNOY

Classement Chronolive

Responsable des reconnaissances

Sébastien BLANCHARD

Responsable du chronométrage

Stéphane MONFORT

Relation sécurité avec le PC

Ouverture 1^{er} tour Daniel BLUTEAU

Chronométrage

Chronométrateurs FFSA

Remise des Prix :

Philippe SOING

Commissaires

Participation des commissaires de l'ensemble des Ligues du Sport Automobile.

1.2. ELIGIBILITE

La 63^{ème} RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE - CHARENTE MARITIME compte pour :

- le Championnat de France 2^{ème} Division 2020-2021
- la Coupe de France des Rallyes 2020-2021 (coefficient 4)
- le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord 2020-2021

1.3. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives

Les vérifications auront lieu le vendredi 6 novembre 2020, Esplanade Eric TABARLY – LA ROCHELLE, de 9h00 à 14h30 pour les vérifications administratives et de 9h15 à 14h45 pour les vérifications techniques.

Vérifications administratives préliminaires : elles auront lieu lors de la distribution des carnets d'itinéraires, au bureau du SAO.

Les concurrents devront OBLIGATOIREMENT présenter les documents suivants :

Permis de conduire du pilote et du copilote en cours de validité

Licences du pilote et du copilote valables pour l'année en cours

Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture.

Passeport technique

Ils recevront les documents et les stickers nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portières, plaques de rallye, plaque d'immatriculation ...) et divers autres documents.

Les concurrents ayant présenté l'ensemble des documents ci-dessus lors des vérifications administratives préliminaires présenteront uniquement : **Permis de conduire du pilote et du copilote en cours de validité et Licences du pilote et du copilote de l'année en cours**, lors des vérifications administratives obligatoires du vendredi 6 novembre 2020.

A l'issue des vérifications, vendredi 6 novembre 2020, les voitures seront mises en parc de départ : Quai de la Georgette – La Rochelle

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées à GARAGE OPEL

6 Impasse de Pologne – 17285 PUILBOREAU
Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5. Tout personne qui désire participer au 63^{ème} RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE – CHARENTE MARITIME doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement, **complétée lisiblement et intégralement**, accompagnée des droits d'engagement au plus tard le lundi 26 octobre 2020 minuit (cachet de la poste faisant foi).

Ne pas oublier de renseigner pour le pilote ET le copilote, entièrement et correctement, pour transmission à la Préfecture :

- l'adresse

- le n° de permis de conduire

Une zone de ravitaillement en carburant étant prévue, ne pas oublier de renseigner la zone pour indiquer si vous utilisez le carburant du commerce ou si vous avez votre propre carburant.

3.1.10. Compte tenu du 21^{ème} RALLYE D'AUTOMNE VHC, du 2^{ème} RALLYE D'AUTOMNE VHRS et du 1^{er} RALLYE D'AUTOMNE ENRS, le nombre maximum des engagés pour les 4 rallyes est fixé à 200 voitures maximum.

3.1.11. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs à 650 €
- sans la publicité facultative des organisateurs à 1300 €
Y compris la prime d'assurance

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, ainsi que des caractéristiques du véhicule de reconnaissance et 1 PHOTO RECENTE ET NETTE POUR LE PILOTE ET POUR LE COPILOTE **avec le nom au dos des photos.**

3.3. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Reclassement à l'issue de la dernière ES courue de la 1^{ère} étape

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.1. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.2. PNEUMATIQUES

Le réglage de la pression des pneumatiques est autorisé :

- Quand le temps d'attente entre un CH précédant une ES et le départ de cette ES est de plus de 10mn
- Dans les regroupements d'une durée égale ou supérieure à 10 mn, s'ils sont directement suivi par une ES;

Le changement des pneumatiques sera autorisé uniquement dans le parc d'assistance.

Toute infraction à cet article sera considérée comme une non-conformité technique.

4.3. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance : Les Minimes à La Rochelle.

Distance maximum entre 2 parcs d'assistance :

Vendredi 6 novembre :

1^{ère} section : 116,54 km dont 26,449 km d'ES

Samedi 7 novembre :

2^{ème} section : 168,865 km dont 42,550 km d'ES

3^{ème} section : 168,865 km dont 42,550 km d'ES

4^{ème} section : 89,458 km dont 23,969 km d'ES

Distance maximum entre 2 "ravitaillements carburant" :

Samedi 7 novembre :

2^{ème} et 3^{ème} section :

Parc d'assistance- Ravitaillement : 77,085 km dont 18,849 km d'ES

4.3.2. Parc d'Assistance

Le Parc d'Assistance sera situé :

Les Minimes à La Rochelle.

Dans le Parc d'Assistance ne sera accepté qu'un seul véhicule d'assistance par équipage. Ce véhicule

d'assistance devra être identifié au moyen du sticker "Assistance" collé sur le pare-brise côté passager, sticker qui sera remis lors du retrait du carnet d'itinéraire. Seule la présence de ce sticker donnera accès au Parc d'Assistance.

Un véhicule d'assistance pourra faire l'assistance à plusieurs voitures.

La vitesse dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

Aucun plateau ne sera admis en parc d'assistance.

4.3.2.1 Dans chaque Parc d'Assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le Parc d'Assistance
- en outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Dans la Zone de ravitaillement carburant située sur le parking du personnel du Centre E.LECLERC. Il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
 - de disposer sous la partie de la voiture de course où se fait le ravitaillement une bâche étanche résistante aux hydrocarbures.
- Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée

4.3.3. Zone de ravitaillement carburant

Il est mis en place une zone de ravitaillement carburant accessible uniquement après les ES 5 et 9.

Le ravitaillement en carburant est autorisé dans la station-service E.LECLERC, indiquée sur le carnet d'itinéraire comme station autorisée sur le parcours, uniquement pour les concurrents utilisant des carburants du commerce. Aucune présence d'assistance n'est autorisée, seul le pilote et le copilote devront effectuer le ravitaillement à la pompe.

Pour les concurrents n'utilisant pas des carburants du commerce, il est mis en place une zone de ravitaillement carburant sur le parking du personnel du Centre LECLERC. L'accès à cette zone sera autorisé **UNIQUEMENT** aux concurrents en ayant fait la demande sur leur fiche d'engagement et à un véhicule d'assistance léger identifié. Il leur sera délivré un sticker « ACCES ZONE RAVITAILLEMENT » à apposer sur le véhicule d'assistance léger (un véhicule d'assistance léger pourra assurer le ravitaillement de plusieurs concurrents). Dans cette zone les bidons devront être obligatoirement en fer, **les jerricans en plastiques sont INTERDITS.**

L'accès à cette zone de ravitaillement ne sera autorisé qu'à deux membres de l'assistance de l'équipage portant des vêtements non synthétiques recouvrant complètement bras et jambes, avec un col fermé. Le port d'une cagoule ignifugée du type "chouette", de gants et de lunettes de protection est également obligatoire durant le ravitaillement en carburant.

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Sauf accord préalable avec les organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité

immédiate est strictement interdite de même que la reproduction des images de ces supports. Dans les mêmes conditions, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du rallye devra être autorisée par les organisateurs. Aucune action commerciale n'est autorisée à proximité du rallye sans autorisation de l'organisateur. Par arrêté municipal toute action commerciale est interdite.

5.2 PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1. DESCRIPTION

Le Rallye représente un parcours de 543,728 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur totale de 135,518 km.

Les épreuves spéciales sont :

Le vendredi		
- VOUHÉ	6,699 km	1 fois
- AIGREFEUILLE	8,284 km	1 fois
- SAINTE SOULLE	11,466 km	1 fois
Le samedi		
- AIGREFEUILLE	12,150 km	3 fois
- VOUHÉ	6,699 km	2 fois
- GENOUILLÉ	11,882 km	2 fois
- BOUHET	11,819 km	3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances seront réglementées dans le temps à 2 sessions :

31 octobre et 1^{er} novembre – 4 et 5 novembre

de 9h30 à 20h00 sur 3 passages maximum

Le panachage week-end et semaine est autorisé

Un carnet de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra être présenté à chaque demande et **sera remis impérativement le vendredi 6 novembre, au CH d'entrée des vérifications administratives, pour 14h00 au plus tard.**

Les concurrents doivent inscrire, eux-mêmes, au stylo à bille, sur le carnet de pointage, les renseignements demandés (heure de départ, d'arrivée ou de passage dans l'ES). L'absence de pointage serait considérée comme infraction.

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur et les sanctions seront applicables : article 6.2.7 de la Réglementation Standard FFSA.

6.4. CIRCULATION

Pendant toute la durée du rallye en dehors des ES, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques à l'occasion des reconnaissances ou du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités :

- 1^{ère} infraction : amende de 160 € et 10 s de pénalité
- 2^{ème} infraction : amende de 320 € et 1 mn de pénalité

- 3^{ème} infraction : disqualification

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

7.1. DEPART

Avant le départ, les voitures seront conduites au Parc Fermé Quai de la Georgette – La Rochelle

- le vendredi 6 novembre 2020 entre 10h00 et 15h30,
- le contrôle d'entrée de Parc sera impérativement fermé à 15h30,
- le départ des voitures sera donné de minute en minute. La 1^{ère} voiture du 63^{ème} RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE CHARENTE-MARITIME partira après la dernière voiture du 21^{ème} RALLYE D'AUTOMNE VHC suivant l'horaire au tableau d'affichage officiel. (NB : départ de la première voiture VHC : 17h00)

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3 CONTROLE DE PASSAGE (CP) – CONTROLES HORAIRES (CH) – MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.5. Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.3.17 NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard FFSA

7.5.8. Un départ anticipé est un départ effectué avant que le commissaire et/ou une horloge et/ou un feu ne donne le signal. Il n'y a aucune tolérance, le départ devant être effectif à la minute pleine, pas avant.

Il sera pénalisé comme suit par la Direction de Course :

- 1^{ère} infraction : 10 secondes
- 2^{ème} infraction : 1 minute
- 3^{ème} infraction : 3 minutes
- Infractions ultérieures : à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.

Ces pénalisations n'excluent pas des pénalités plus graves qui pourraient être infligées par les Commissaires Sportifs et particulièrement en cas de récidive.

7.5.17 SECURITE DES CONCURRENTS

7.5.17.38 Strict respect des dispositions du règlement standard FFSA

Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a pas obligation pour l'organisation et/ou la direction de course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même sur le bas-côté est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

7.5.20 SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essais sera organisée le **JEUDI 5 NOVEMBRE** (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book) de 13h30 à 17h00. Elle est réservée à 30 concurrents régulièrement engagés qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de 100 €.

Au cours de ces essais, après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Tout essai privé est INTERDIT, même avec accords particuliers, sur les routes du département de Charente Maritime.

ARTICLE 8. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

Les groupes GT et GT+ seront confondus.

Prix en espèces (ces prix sont cumulables)

. **CLASSEMENT GROUPE**, dans chacun des groupes :

Premier	400 € (réduit de 50% si moins de 6 partants)
Deuxième	200 € (de 6 à 10 partants)
Troisième	100 € (plus de 10 partants)

. **CLASSEMENT CLASSES** :

Premier	600 € (réduit de 50% si moins de 6 partants)
Deuxième	200 € (de 6 à 10 partants dans la classe)
Troisième	150 € (de 11 à 15 partants dans la classe)
Quatrième	100 € (si plus de 15 partants dans la classe)

. **CLASSEMENT FEMININ** Equipage 100% féminin

Premier	200 € (réduit de 50% si moins de 6 partants)
---------	--

. **EQUIPAGE MOINS DE 25 ANS** (pilote et coéquipier de moins de 25 ans)

Premier	200 €
---------	-------

2. Des coupes ou trophées récompenseront (ces coupes ou trophées ne sont pas cumulables) :

- les 3 premiers équipages au classement GÉNÉRAL
- les 3 premiers équipages de chaque GROUPE
- les 3 premiers équipages de chaque CLASSE
- un trophée spécial équipage FEMININ
- les 2^{ème} et 3^{ème} équipages FEMININ
- les 3 premiers équipages de moins de 25 ans (pilote et copilote moins de 25 ans)

Indépendamment des coupes prévues, des coupes offertes par de généreux donateurs seront également distribuées.

Récompenses aux Commissaires de Route : des coupes récompenseront les Commissaires des différentes associations sportives ayant officiés pendant le rallye.

La remise des prix se déroulera sur le podium

Les prix en espèces seront envoyés par la Poste, dans la semaine suivant l'épreuve, sauf si vérifications finales en cours.

SORTIE DU PARC FERMÉ FINAL : à l'ouverture du Parc Fermé Final, nous vous demandons de sortir les véhicules le plus rapidement possible et dans le plus strict respect des riverains, au regard de l'heure tardive.

**ANNEXE 5 : Epreuves Spéciales
RALLYE D'AUTOMNE MODERNE**

PREMIÈRE SECTION :	
SORTIE DU PARC FERMÉ LA ROCHELLE – ENTRÉE EN PARC FERMÉ LA ROCHELLE	
116,540 Km comprenant 3 épreuves spéciales de 26,449 Km	
E.S. n° 1 : VOUHÉ	6,699 Km
E.S. n° 2 : AIGREFEUILLE	8,234 Km
E.S. n° 3 : SAINTE SOULLE	11,466 Km

DEUXIEME SECTION :	
SORTIE DU PARC FERMÉ LA ROCHELLE – ENTRÉE EN PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE	
168,865 Km comprenant 4 épreuves spéciales totalisant 42,550 Km	
E.S. n° 4 : AIGREFEUILLE	12,150 Km
E.S. n° 5 : VOUHÉ	6,699 Km
E.S. n° 6 : GENOUILLÉ	11,882 Km
E.S. n° 7 : BOUHET	11,819 Km

TROISIEME SECTION :	
SORTIE DU PARC FERMÉ LA ROCHELLE – ENTRÉE EN PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE	
168,865 Km comprenant 4 épreuves spéciales totalisant 42,550 Km	
E.S. n° 8 : AIGREFEUILLE	12,150 Km
E.S. n° 9 : VOUHÉ	6,699 Km
E.S. n° 10 : GENOUILLÉ	11,882 Km
E.S. n° 11 : BOUHET	11,819 Km

QUATRIEME SECTION :	
SORTIE DU PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE – ENTRÉE EN PARC FERMÉ LA ROCHELLE	
89,458 Km comprenant 2 épreuves spéciales totalisant 23,969 Km	
E.S. n° 12 : AIGREFEUILLE	12,150 Km
E.S. n° 13 : BOUHET	11,819 Km

Soit une longueur totale du Rallye de 543,728 km comprenant 13 épreuves spéciales totalisant 135,518 km

RALLYE D'AUTOMNE VHRS

ANNEXE 5 bis : Itinéraires et Contrôles

Contrôles	Itinéraire	Partiel	Kilométrage		Temps imparti	Horaires	
			Entre	Total		Première voiture moderne	Dernière voiture moderne
			CH				

Vendredi 6 novembre 2020

PREMIERE ETAPE

PREMIERE SECTION : PARC FERMÉ LA ROCHELLE - PARC FERMÉ LA ROCHELLE

Premier secteur : 2,794 Temps imparti : 0:10

CH 0	LA ROCHELLE : Sortie Parc Fermé					18:05	20:15
CH 0A	LA ROCHELLE Entrée Parc d'Assistance Les Minimes	2,794	2,794	2,794	0:10	18:15	20:25
	LA ROCHELLE PARC D'ASSISTANCE				0:20		

Deuxième secteur : 36,412 Temps imparti : 0:50

CH 0B	LA ROCHELLE Sortie du Parc d'Assistance Les Minimes					18:35	20:45
CH 1	VOUHÉ	36,412	36,412	39,206	0:50	19:25	21:35
	Neutralisation	0,092			0:03		

Troisième secteur : 30,497 Temps imparti : 00:35
1ère épreuve spéciale "VOUHÉ" : 6,699

DES 1	Départ E.S 1			39,298		19:28	21:38
AES 1	Arrivée E.S. 1	6,699					
CH 2	AIGREFEUILLE	23,798	30,497	69,795	0:35	20:03	22:13
	Neutralisation	0,238			0:03		

Quatrième secteur : 20,799 Temps imparti : 0:30
2ème épreuve spéciale "AIGREFEUILLE" : 8,284

DES 2	Départ E.S. 2			70,033		20:06	22:16
AES 2	Arrivée E.S. 2	8,284					
CH 3	SAINTE SOULLE	12,515	20,799	90,832	0:30	20:36	22:46
	Neutralisation	0,358			0:03		

Cinquième secteur : 25,350 Temps imparti : 0:35
3ème épreuve spéciale "SAINTE SOULLE" : 11,466

DES 3	Départ E.S. 3			91,190		20:39	22:49
AES 3	Arrivée E.S. 3	11,466					
CH 3A	LA ROCHELLE : Entrée Parc Fermé	13,884	25,350	116,540	0:35	21:14	23:24

Samedi 7 novembre 2020

DEUXIEME ETAPE

DEUXIEME SECTION : PARC FERMÉ LA ROCHELLE - PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE

Sixième secteur : 2,794 Temps imparti : 0:10

CH 3B	LA ROCHELLE : Sortie Parc Fermé					9:05	11:15
CH 3C	LA ROCHELLE : Entrée en Parc d'Assistance Les Minimes	2,794	2,794	119,334	0:10	9:15	11:25
	LA ROCHELLE - PARC D'ASSISTANCE				0:30		

Septième secteur : 22,488 Temps imparti : 0:30

CH 3D	LA ROCHELLE : Sortie Parc d'Assistance Les Minimes					9:45	11:55
CH 3E	AIGREFEUILLE : Entrée pause	22,488	22,488	141,822	0:30	10:15	12:25
	AIGREFEUILLE - PAUSE				0:20		

Huitième secteur : 1,108 Temps imparti : 0:05

CH 3F	AIGREFEUILLE : Sortie pause					10:35	12:45
CH 4	AIGREFEUILLE	1,108	1,108	142,930	0:05	10:40	12:50
	Neutralisation	0,238		143,168	0:03		

Neuvième secteur : 27,590 Temps imparti : 0:30
Quatrième épreuve spéciale "AIGREFEUILLE" : 12,150

DES 4	Départ E.S. 4			143,168		10:43	12:53
AES 4	Arrivée E.S. 4	12,150					
CH 5	VOUHE	15,440	27,590	170,758	0:30	11:13	13:23
	Neutralisation	0,092		170,850	0:03		

Dixième secteur : 22,775 Temps imparti : 0:45
Cinquième épreuve spéciale "VOUHÉ" : 6,699

DES 5	Départ E.S. 5			170,850		11:16	13:26
AES 5	Arrivée E.S. 5	6,699					
CH 5A	SURGERES : Place de l'Europe	16,076	22,775	193,625	0:45	12:01	14:11
	SURGERES - REFUELING				0:20		

Onzième secteur : 16,508 Temps imparti : 0:20

CH 5B	SURGERES : Sortie Refueling					12:21	14:31
CH 6	GENOUILLÉ	16,508	16,508	210,133	0:20	12:41	14:51
	Neutralisation	0,176		210,309	0:03		

Douzième secteur : 31,366 Temps imparti : 0:35
Sixième épreuve spéciale "GENOUILLÉ" : 11,882

DES 6	Départ E.S. 6			210,309		12:44	14:54
AES 6	Arrivée E.S. 6	11,882					
CH 7	Fougerolles	19,484	31,366	241,675	0:35	13:19	15:29
	Neutralisation	0,195		241,870	0:03		

Treizième secteur : 43,535 Temps imparti : 0:50
Septième épreuve spéciale "BOUHET" : 11,819

DES 7	Départ E.S. 7			241,870		13:22	15:32
AES 7	Arrivée E.S. 7	11,819					
CH 7A	LA ROCHELLE : Entrée au Parc de Regroupement	31,716	43,535	285,405	0:50	14:12	16:22
	LA ROCHELLE - PARC REGROUPEMENT				0:30		

Contrôles	Itinéraire	Partiel	Kilométrage		Temps imparti	Horaires	
			Entre CH	Total		Première voiture Moderne	Dernière voiture Moderne

TROISIEME SECTION : PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE - PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE

Quatorzième secteur : 2,794 Temps imparti : 0:10

CH 7B	LA ROCHELLE : Sortie Parc Regroupement						14:42	16:52
CH 7C	LA ROCHELLE : Entrée en Parc d'Assistance Les Minimés	2,794	2,794	288,199	0:10		14:52	17:02
	LA ROCHELLE - PARC D'ASSISTANCE				0:30			

Quizième secteur : 22,488 Temps imparti : 0:30

CH 7D	LA ROCHELLE : Sortie Parc d'Assistance Les Minimés						15:22	17:32
CH 7E	AIGREFEUILLE : Entrée pause	22,488	22,488	310,687	0:30		15:52	18:02
	AIGREFEUILLE - PAUSE				0:20			

Seizième secteur : 1,108 Temps imparti : 0:05

CH 7F	AIGREFEUILLE : Sortie pause						16:12	18:22
CH 8	AIGREFEUILLE	1,108	1,108	311,795	0:05		16:17	18:27
	Neutralisation	0,238		312,033	0:03			

Dix septième secteur : 27,590 Temps imparti : 0:30

Huitième épreuve spéciale "AIGREFEUILLE" : 12,150

DES 8	Départ E.S. 8			312,033			16:20	18:30
AES 8	Arrivée E.S. 8	12,150						
CH 9	VOUHE	15,440	27,590	339,623	0:30		16:50	19:00
	Neutralisation	0,092		339,715	0:03			

Dix huitième secteur : 22,775 Temps imparti : 0:45

Neuvième épreuve spéciale "VOUHE" : 6,699

DES 9	Départ E.S. 9			339,715			16:53	19:03
AES 9	Arrivée E.S. 9	6,699						
CH 9A	SURGERES : Place de l'Europe	16,076	22,775	362,490	0:45		17:38	19:48
	SURGERES - REFUELING				0:20			

Dix neuvième secteur : 16,508 Temps imparti : 0:20

CH 9B	SURGERES : Sortie Refueling						17:58	20:08
CH 10	GENOUILLÉ	16,508	16,508	378,998	0:20		18:18	20:28
	Neutralisation	0,176		379,174	0:03			

Vingtième secteur : 31,366 Temps imparti : 0:35

Dixième épreuve spéciale "GENOUILLÉ" : 11,882

DES 10	Départ E.S.10			379,174			18:21	20:31
AES 10	Arrivée E.S. 10	11,882						
CH 11	Fougerolles	19,484	31,366	410,540	0:35		18:56	21:06
	Neutralisation	0,195		410,735	0:03			

Vingt et unième secteur : 43,535 Temps imparti : 0:50

Septième épreuve spéciale "BOUHET" : 11,819

DES 11	Départ E.S. 11			410,735			18:59	21:09
AES 11	Arrivée E.S. 11	11,819						
CH 11A	LA ROCHELLE : Entrée au Parc de Regroupement	31,716	43,535	454,270	0:50		19:49	21:59
	LA ROCHELLE - PARC REGROUPEMENT				0:30			

QUATRIEME SECTION : PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE - PARC FERMÉ SURGERES

Vingt deuxième secteur : 2,794 Temps imparti : 0:10

CH 11B	LA ROCHELLE : Sortie Regroupement						20:19	22:29
CH 11C	LA ROCHELLE : Entrée en Parc d'Assistance Les Minimés	2,794	2,794	457,064	0:10		20:29	22:39
	LA ROCHELLE - PARC D'ASSISTANCE				0:30			

Vingtième troisième secteur : 23,523 Temps imparti : 0:35

CH 11D	LA ROCHELLE Sortie Parc d'Assistance						20:59	23:09
CH 12	AIGREFEUILLE	23,523	23,523	480,587	0:35		21:34	23:44
	Neutralisation	0,238		480,825	0:03			

Vingt quatrième secteur : 23,401 Temps imparti : 0:25

Douzième épreuve spéciale "AIGREFEUILLE" : 12,150

DES 12	Départ E.S. 12			480,825			21:37	23:47
AES 12	Arrivée E.S.12	12,150						
CH 13	BOUHET	11,251	23,401	504,226	0:25		22:02	0:12
	Neutralisation	0,195		504,421	0:03			

Vingt cinquième secteur : 39,307 Temps imparti : 0:50

Treizième épreuve spéciale "BOUHET" : 11,819

DES 13	Départ E.S. 13			504,421			22:05	0:15
AES 13	Arrivée E.S.13	11,819						
CH 13A	SURGERES : Entrée Parc Fermé Final	27,488	39,307	543,728	0:50		22:55	1:05